

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 11 (1882)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

règlement général. Il semblerait, en présence des prescriptions légales contenues aux art. 42, 43..... 60 et 61 du dit règlement, qu'un inspecteur ne devrait pas être exposé à s'entendre dire un jour de visite : « Je n'ai pas enseigné cette branche, — nous n'avons pas encore vu cette partie, — je commencerai l'année prochaine, — cela m'a paru peu important et je l'ai laissé de côté, etc. etc. »

Il faut que ces beaux raisonneurs se le tiennent pour dit : *il ne leur sera pas permis de continuer ainsi.* Beaucoup, du reste, l'ont déjà compris et sont maintenant à l'œuvre pour tout de bon.

Les empiètements des pouvoirs fédéraux dans le domaine de la souveraineté cantonale et sur les droits imprescriptibles des parents trouvent chez nous un concert unanime de réprobation. On ne veut donc pas de loi scolaire fédérale. Mais prend-on bien tous les moyens propres à détourner de l'école l'ingérence des autorités centrales ? Fait-on tout son possible pour le succès des examens de recrues ? Envoie-t-on assez régulièrement en classe les enfants et les jeunes gens. Chose incroyable : des pères de famille iraient au-devant des canons et des baïonnettes pour la défense de leurs droits comme catholiques et comme chefs de famille, et ils ne payeraient pas une demi-journée d'ouvrier pour ne point empêcher leurs garçons de se rendre à l'école.

On m'apprend que les prochains examens fédéraux commenceront vers le 20 du mois d'août. Partout, j'aime à le croire, on se tient prêt à ouvrir le cours de répétition de 8 à 10 jours ordonné par la Direction de l'Instruction publique. Que tous les instituteurs soient à leur poste ! C'est un devoir de patriotisme. Que dès le premier jour on signale aux autorités les absences constatées, sans faire d'exception pour les recrutables qui sont à la montagne. Qui veut la fin veut les moyens ; on quitte souvent le chalet pour assister à une foire, à une noce, à une veillée ; on l'abandonne des journées entières pour riboter ; on peut bien aussi le quitter 7 ou 8 soirées ou quelques après midi de dimanches, pour assurer le succès d'un examen dont dépend l'honneur de la commune, du district, du canton.

Agréez, etc.

M. PROGIN.

BIBLIOGRAPHIES

Manuel de l'enseignement primaire, pédagogie théorique et pratique, par Eugène RENDU et A. TROUILLET, 1 vol, in 8° de 600 pages. Paris, Librairie Hachette, 1882, prix 6 fr.

Cet ouvrage est divisé en six parties : 1° Organisation générale ; 2° Discipline ; 3° Enseignement ; 4° Moyens auxiliaires de l'enseignement ; 5° Devoirs de l'instituteur ; 6° Matériel d'école.

Pour faire connaître les mérites de l'ouvrage que nous annonçons, nous aimerions à en donner le sommaire ; ne le pouvant pas, nous nous bornerons à l'énumération des principaux chapitres.

1^{re} Partie 1° Des divers modes d'enseignement, individuel, simultané, mutuel ; 2° Partage de l'école en division et en cours ; 3° Cadre de l'enseignement, emploi du temps ;

2^e Partie. 1° Moyens disciplinaires ; 2° Punitions et récompenses ;

3^e Partie. 1° De l'enseignement en général et de la préparation de la classe ; 2° Enseignement des diverses branches du programme ;

4^e Partie. 1^o Cours d'adultes, bibliothèques scolaires, société d'enseignement; 2^o Education physique, intellectuelle, morale.

5^e Partie. 1^o Devoirs de l'instituteur envers l'enfant; 2^o envers les parents des enfants qui fréquentent l'école; 3^o envers les autorités; 4^o envers lui-même etc.

6^e Partie. Législation scolaire française.

Comme on le voit par ce simple énoncé; les auteurs se sont mis à la hauteur de leur tâche; ils ont dit presque tout ce qu'on peut dire de la pratique de l'école, ajoutons qu'ils se sont inspirés très souvent des pédagogies allemande, belge et anglaise.

Nous aurions aimé voir donner plus de développement au chapitre traitant des diverses branches du programme. Sans doute, nous dirait-on, les autres chapitres y suppléent; telles ne sont pas nos vues. Généralement, les procédés sont bons, les moyens d'enseignement paraissent pratiques, quoique ils manquent parfois de méthode. Ne nous arrêtons ici qu'à la lecture. Les auteurs parlent d'une méthode de lecture par l'écriture; ils ont oublié la méthode par excellence, la méthode analytico-synthétique; il est vrai de dire qu'elle n'est pas encore en usage en France; espérons pourtant que bientôt elle y sera répandue. D'autre part, nous aurions aimé voir des tableaux synoptiques à chaque chapitre, surtout pour ce qui concerne les branches d'enseignement, afin que le lecteur se rende clairement compte des moyens et procédés préconisés par les auteurs.

Ces observations n'ôtent rien au mérite du livre, mérite surtout augmenté par les notes si bien rédigées de M. l'Inspecteur A. Trouillet. Les observations sont prises sur le vif; il visite les écoles, il en connaît les défauts, il nous les dépeint d'une manière très animée et nous en indique les remèdes.

La sixième partie est consacrée au matériel d'école, et en particulier au matériel géographique. Nous aurons occasion de revenir sur cette partie lorsque nous parlerons des objets que peut construire l'instituteur pour donner plus de vie, plus d'attrait à l'enseignement.

Nous avons vu avec plaisir que les auteurs sont restés, dans tout le cours de l'ouvrage franchement chrétiens, ne suivant pas en cela l'engouement de la grande majorité des hommes d'école française qui s'attachent aux pas de leur chef, Paul Bert. Ils citent comme modèle, pour quelques branches, la méthode des Frères et consacrent un long chapitre à la *Cité de l'Enfant Jésus* à Lyon, que dirige M. l'abbé Rambaud.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer deux passages concernant les questions politiques et les rapports avec le curé. Après avoir dit que l'instituteur ne doit jamais manquer de respect aux magistrats de quelque parti qu'ils soient, ils continuent et ajoutent : « Dépositaire lui-même (l'instituteur) d'une portion du pouvoir public qu'il enseignerait à dédaigner par son exemple, il commettrait d'ailleurs une imprudence qui se tournerait contre lui. Tout est lié dans le respect des hommes, et vous ne pouvez ôter une pierre que vous n'ébranliez l'édifice. Si le mépris des habitants est une fois monté jusqu'au supérieur du maître d'école dans la commune, ne croyez pas qu'il le ménagera longtemps lui-même; il n'attend plus qu'une occasion. La faiblesse ou le parti pris la feront naître sans retard. » (P. 373).

Quelques mots sur ce qui concerne spécialement le curé.

« Disons-le sans hésiter. Alors même que la subordination hiérarchique n'existerait plus; alors même que l'instituteur n'aurait plus à voir; dans le curé ou le pasteur le représentant de la loi, en ce qui touche l'école, et le délégué de la puissance publique, l'attitude imposée anté-

rieurement au directeur de l'école par une prescription légale n'en resterait pas moins commandée par de hautes convenances et par le respect des intérêts de l'ordre le plus élevé. L'instituteur pourrait-il se résoudre à ébranler, dans la commune, le sentiment religieux, en attaquant la personne du prêtre ? »

« Si donc il arrivait, par hasard, que le premier ne trouvât pas chez le second la bienveillance désirable ou même la justice qui lui est due, il aurait à prendre un rôle tout à fait honorable : ce serait non point de chercher à obtenir l'oubli d'un tort que sa conscience ne lui reprocherait pas, mais d'attendre, dans une attitude respectueuse et digne, que sa conduite inattaquable et le succès de son école vinssent désarmer des préventions injustes ou le venger d'une malveillance opiniâtre.

« Quoi de plus désirable que l'accord de l'instituteur et du curé dans une commune ? S'ils sont divisés, ils ne peuvent guère dans ce conflit, conserver tous deux également la confiance des familles ; s'ils sont unis, au contraire, en même temps que le maître forme les élèves de son école à respecter et à entourer d'affection le représentant d'intérêts sacrés, le curé, de son côté, ajoute aux sentiments de considération qu'on doit à l'instituteur, l'autorité de son caractère..... » (P. 374.)

Nous avons cité ces quelques alinéas, afin de faire juger mieux encore de l'esprit du livre.

Un appendice très étendu (180 pages), renferme de nombreuses notes relatives à toutes les parties de l'enseignement.

Nous avons reçu cet ouvrage dès sa sortie de presse ; si le compte-rendu ne paraît qu'aujourd'hui, c'est que nous tenions à nous en bien rendre compte. Maintenant nous n'hésitons à le recommander aux instituteurs qui aiment leur vocation, aux instituteurs qui veulent sérieusement le progrès, et pour eux, et pour leur enseignement et pour leurs chers élèves.

G. instituteur.

La lecture rationnelle de l'enfance, ou premier livre de lecture courante à l'usage des enfants qui quittent les tableaux élémentaires, par F.-A. NOËL, Instituteur. Paris, Gedalge, jeune, 75 Rue des Saints-Pères.

Nous avons reçu, il y a quelque temps déjà, l'ouvrage annoncé ci-haut, et si nous nous décidons d'en parler, c'est pour faire juger jusqu'où peut aller le *progrès*. Cet ouvrage, adopté pour les écoles de Paris, en est déjà à la 28^e édition, malgré toutes les difficultés de lecture accumulés comme à plaisir dans tout son cours, malgré même les abstractions qu'il renferme : qu'on en juge par cet extrait du 1^{er} chapitre, p. 3. « *La patrie*. Le mot patrie signifie pays de nos pères. — Le patriotisme est l'amour de la patrie. L'amour de la Patrie est tout entier dans le dévouement au sol sacré qui renferme ceux qui nous sont chers. Le patriotisme est la source des actes d'héroïsme et des plus nobles sacrifices. C'est le patriotisme qui inspirait tous les grands hommes de notre histoire nationale et TOUS LES HÉROS DE LA FIN DU SIÈCLE DERNIER. Notre patrie à nous c'est la France. Aimez-là, mes chers enfants, de toutes vos forces, et instruisez-vous afin de devenir un jour des citoyens dignes de la servir et capables de la défendre. »

Et plus loin, en parlant du mois de mai : « Aussi, a-t-on bien raison d'appeler ce mois le *mois des fleurs*. Sous la Révolution, on désignait également le mois de mai sous le nom de Floréal, c'est-à-dire *Mois des fleurs*. »

Ainsi qu'ont pu en juger par la première citation, quoique faisant

suite au syllabaire, ce livre est trop compliqué quant à la lecture, trop abstrait quant au sens. Définir la *patrie* à des enfants de 7 ans ! Leur vanter les *héros de la fin du siècle dernier*. Qu'est-ce à dire ? Les instituteurs laïques suivant la République, travaillent à former des révolutionnaires ! Et pourquoi donc, sur 168 pages dont se compose ce manuel, n'y pas prononcer une *seule* fois le saint nom de *Dieu* ? Pourquoi n'en pas montrer la sage providence ? Comment voudra-t-on que les enfants honorent leurs parents (p 10), s'ils ne connaissent d'abord Celui qui est le principe de toute autorité, qui les a comblés jusqu'à ce jour de ses grâces ? Pourquoi donc cette morale laïque creuse (p 156) si l'on ne parle pas à l'enfant de ce qui l'attend dans l'autre monde ?

Encore un détail intéressant qui prouvera une fois de plus l'esprit qui a guidé l'auteur. La première leçon des précédentes éditions était intitulée *Dieu* « Il n'y a qu'un seul Dieu. Dieu a tout créé, tout ce qui vit et tout ce qui ne vit pas, les hommes, les animaux et les choses. — Les montagnes, les fleuves et la mer, le soleil avec sa lumière. » Ce chapitre a fait place à l'article ci-dessus : *La patrie*. Lequel vaut le mieux des deux morceaux ? Evidemment c'est le premier, *Dieu*. Et qui a fait retrancher ce chapitre ? On le devine.

Nous nous arrêtons dans nos observations et si nous avons parlé de ce livre, qu'on nous le pardonne, c'est uniquement pour montrer jusqu'où va le *progrès* lorsque ses auteurs s'écartent de l'esprit de l'Eglise ; pour faire de la propagande antichrétienne, on ne craint pas de ne suivre aucune méthode pédagogique, on ne craint pas d'atrophier l'esprit des pauvres enfants qui, de gré ou de force sont appelés à lire tels ouvrages. Pas n'est besoin de dire qu'il n'y a pas, dans ce livre, l'élément d'une seule leçon d'intelligence, d'une seule leçon de choses.

G. Inst.

Les congrès pédagogiques des instituteurs allemands,

par G. Jost, inspecteur de l'enseignement primaire. Paris. Delagrave.
Prix : 2 fr.

L'auteur nous fait connaître une excellente institution scolaire, d'origine allemande, exerçant une influence considérable sur les instituteurs et sur l'enseignement primaire en Allemagne : nous voulons parler des congrès pédagogiques.

Les conférences d'instituteurs ont commencé en Allemagne en 1763, aussitôt après la guerre de Sept ans, alors que Ferdinand II promulgua le Règlement général des écoles de Prusse. Ces conférences étaient alors paroissiales et mensuelles ; le président en était le pasteur ; plus tard, elles devinrent provinciales ; enfin, depuis 1870, de grands congrès se réunissent, tous les deux ans, sous le nom d' « Assemblée générale des instituteurs allemands. » (*Allgemeine deutsche Lehrerversammlung*) et de « congrès des délégués » (*Deutscher Lehrertag*).

Quant à l'organisation des conférences cantonales, elle ne diffère guère de celle de nos conférences de district il y a obligation pour les instituteurs d'y assister. Parmi les matières à traiter, nous trouvons entre autres : Communications relatives aux nouvelles publications scolaires.

Ce que ce livre renferme de plus intéressant pour nous est certainement l'analyse des travaux qui ont fait l'objet des congrès généraux.

G.
